

POINTS 1 à 5 – NOTE**BUDGET PRINCIPAL 2023 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

=====

| | | |
|----------|---|-----------|
| 1 | PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL | 4 |
| 1.1 | Les grands équilibres du budget primitif | 4 |
| 1.2 | La répartition du budget par nature | 5 |
| 1.3 | La répartition du budget par fonction | 6 |
| 2 | SECTION DE FONCTIONNEMENT | 7 |
| 2.1 | Les recettes réelles de fonctionnement | 7 |
| 2.1.1 | Les impôts et taxes | 8 |
| 2.1.2 | Les produits de services et du domaine | 9 |
| 2.1.3 | Les dotations et subventions reçues | 9 |
| 2.1.4 | Les divers produits de gestion | 10 |
| 2.1.5 | Les produits financiers | 10 |
| 2.2 | Les dépenses réelles de fonctionnement | 10 |
| 2.2.1 | Les charges de personnel | 11 |
| 2.2.2 | Les charges de gestion courante | 11 |
| 2.2.3 | Les participations et subventions versées | 12 |
| 2.2.4 | Les charges financières et charges exceptionnelles | 13 |
| 2.2.5 | Les atténuations de produits | 14 |
| 3 | SECTION D'INVESTISSEMENT | 14 |
| 3.1 | Les dépenses d'investissement | 14 |
| 3.1.1 | Les opérations de travaux en investissement : 22,3 M€ | 15 |
| 3.1.2 | Les subventions d'équipement : 5,6 M€ | 15 |
| 3.1.3 | Les autres dépenses d'investissement : 5,4 M€ | 16 |
| 3.1.4 | Les opérations foncières : 3,9 M€ | 16 |
| 3.2 | Le financement des dépenses d'investissement | 16 |
| 3.2.1 | Un financement par emprunt estimé à 21,4 M€ | 17 |
| 3.2.2 | Les subventions d'équipement à recevoir | 17 |
| 3.2.3 | Les cessions d'immobilisations | 18 |
| 3.2.4 | Les dotations et fonds globalisés | 18 |
| 3.2.5 | Les recettes diverses d'investissement | 18 |
| 3.2.6 | Un autofinancement prévisionnel de 12,1 M€ | 18 |
| 4 | BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE | 18 |
| 5 | BUDGET ANNEXE DES SPECTACLES VIVANTS | 19 |
| 6 | BUDGET ANNEXE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT | 19 |
| 7 | BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE LE DÔME | 19 |

Avant-propos

Tenir le cap de notre programme et de nos ambitions malgré le gros temps.

Le budget d'une commune prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'année ; il s'inscrit dans le respect de notre stratégie financière et la réalisation de notre programmation pluriannuelle des investissements présentées lors du débat d'orientations budgétaires en mars dernier.

Ce budget est également un acte politique qui répond aux exigences du projet que nous réaliserons durant ce mandat, programme d'actions pour lequel les Vincennes et les Vincennes nous ont donné leur confiance.

Dans la période délicate que nous traversons, et grâce à notre situation financière saine, le cap voulu pour ce budget 2023 est de maintenir un haut niveau de service public pour continuer de répondre aux attentes et aux besoins de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Collectivité de proximité, Vincennes se doit en effet d'assumer son rôle et sa mission afin de rassurer les ménages impactés directement par ces instabilités multiples sans obérer l'avenir.

Nous le savons tous, les temps sont particulièrement difficiles pour notre économie qui est fragilisée par la guerre en Ukraine, la hausse des prix de l'énergie et forcément de l'inflation généralisée qui en découle. Pourtant il n'a jamais été question que nous nous enfoncions dans la morosité et que nous renoncions à investir.

Construire, entretenir et rénover nos équipements publics c'est investir effectivement sur l'avenir, c'est également offrir aux générations futures des lieux d'enseignement, de loisirs, de partage de la culture ou de pratique du sport de qualité.

Cet avenir s'écrit forcément à Vincennes par le renforcement de la protection de notre cadre de vie, celui de notre environnement local mais plus largement par la mise en œuvre d'une véritable politique de développement durable, de transition écologique et de sobriété énergétique.

C'est un budget qui maintient le cap en matière de modération des dépenses de fonctionnement et veille à l'équilibre des recettes entre usagers des services et contribuables aux impôts collectifs que nous proposerons.

C'est, aussi, un budget conséquent à destination des quartiers avec de nombreux aménagements prévus. Un budget qui renforce le nécessaire lien social entre les générations et qui n'oublie pas les plus fragiles d'entre nous en poursuivant notre programme de construction de logements sociaux ou en renforçant le soutien aux plus précaires.

C'est, enfin, un budget qui permet d'anticiper – pas à pas – les besoins de demain notamment sur la question de mobilité et de mise en valeur de notre patrimoine. Un budget véritablement tourné vers l'avenir avec une réflexion et des réalisations qui seront celles que la jeunesse de notre Ville portera lors des Assises qui lui sera dédiées.

Fort d'une gestion saine et raisonnée des finances locales nous pourrons réaliser ce budget 2023 sans augmenter la taxe foncière a part communale des taux de fiscalité.

C'est donc délibérément que nous faisons le choix à Vincennes, en 2023, de miser sur l'avenir plutôt que de céder aux sirènes de l'inquiétude et de renoncer à la moindre dépense. Chaque euro bien investi aujourd'hui est la promesse d'un succès futur.

1 PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL

1.1 *Les grands équilibres du budget primitif*

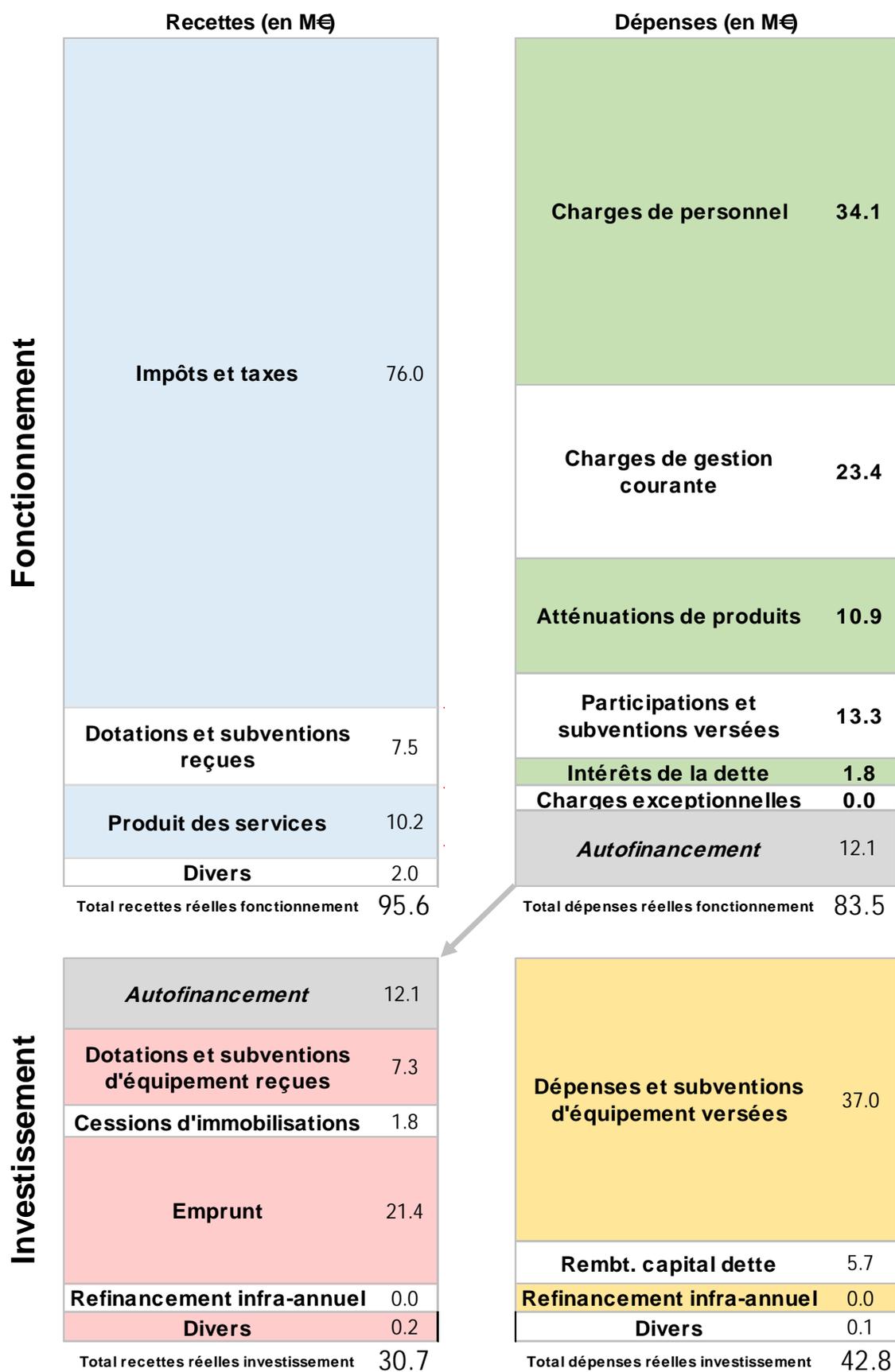
Le budget principal 2023 de la ville de Vincennes s'élève en mouvements réels à **126,3 M€**

| budget primitif (mouvements réels-en M€) | | BP 2022 | BP 2023 | Ecart | % |
|--|----------|---------|--------------|-------|-------|
| Fonctionnement | Recettes | 91.4 | 95.6 | 4.2 | 4.6% |
| | Dépenses | 79.8 | 83.5 | 3.8 | 4.7% |
| Investissement | Recettes | 33.8 | 30.7 | -3.1 | -9.2% |
| | Dépenses | 45.5 | 42.8 | -2.7 | -5.8% |
| Total | | 125.2 | 126.3 | 1.1 | 0.9% |

Les grands équilibres budgétaires se présentent de la façon suivante :

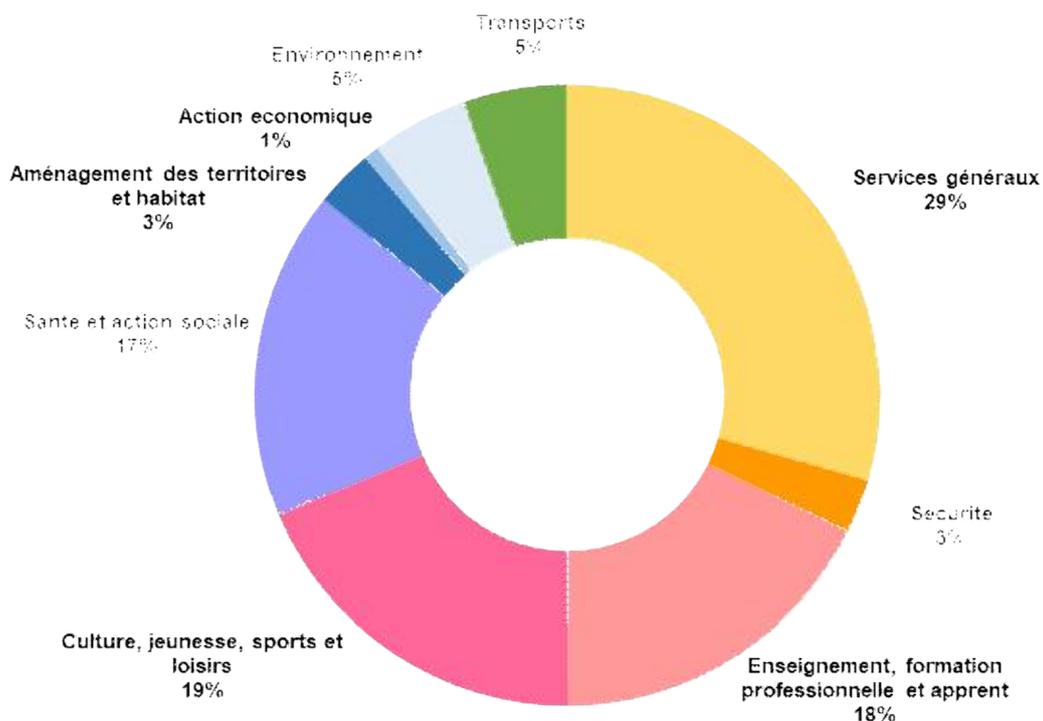
| GRANDS EQUILIBRES | | BP 2022 | BP 2023 | Ecart | % |
|-------------------|--|-------------|-------------|-------------|---------------|
| A | Recettes courantes de fonctionnement | 91.4 | 95.6 | 4.2 | 4.6% |
| B | Dépenses courantes de fonctionnement | 79.0 | 81.7 | 2.8 | 3.5% |
| C=A-B | Epargne de Gestion | 12.4 | 13.8 | 1.4 | 11.6% |
| D | Produits financiers et exceptionnels | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 0.0% |
| E | Charges financières et exceptionnelles | 0.8 | 1.8 | 1.0 | 124.7% |
| F=C+D-E | Epargne Brute (autofinancement) | 11.7 | 12.1 | 0.4 | 3.8% |
| G | Amortissement de la dette | 5.3 | 5.8 | 0.4 | 8.3% |
| H=F-G | Epargne nette | 6.3 | 6.3 | 0.0 | 0.1% |
| I | Cessions d'immobilisation | 4.6 | 1.8 | -2.8 | -61.2% |
| J=H+I | Financement disponible pour l'investissement | 10.9 | 8.1 | -2.8 | -25.7% |
| K | Recettes réelles d'investissement <i>hors emprunt et cessions</i> | 7.2 | 7.5 | 0.3 | 4.2% |
| L | Dépenses réelles d'investissement <i>hors amort.dette</i> | 40.1 | 37.0 | -3.1 | -7.7% |
| M=L-K-J | Produit de l'emprunt | 22.0 | 21.4 | -0.6 | -2.7% |

1.2 La répartition du budget par nature

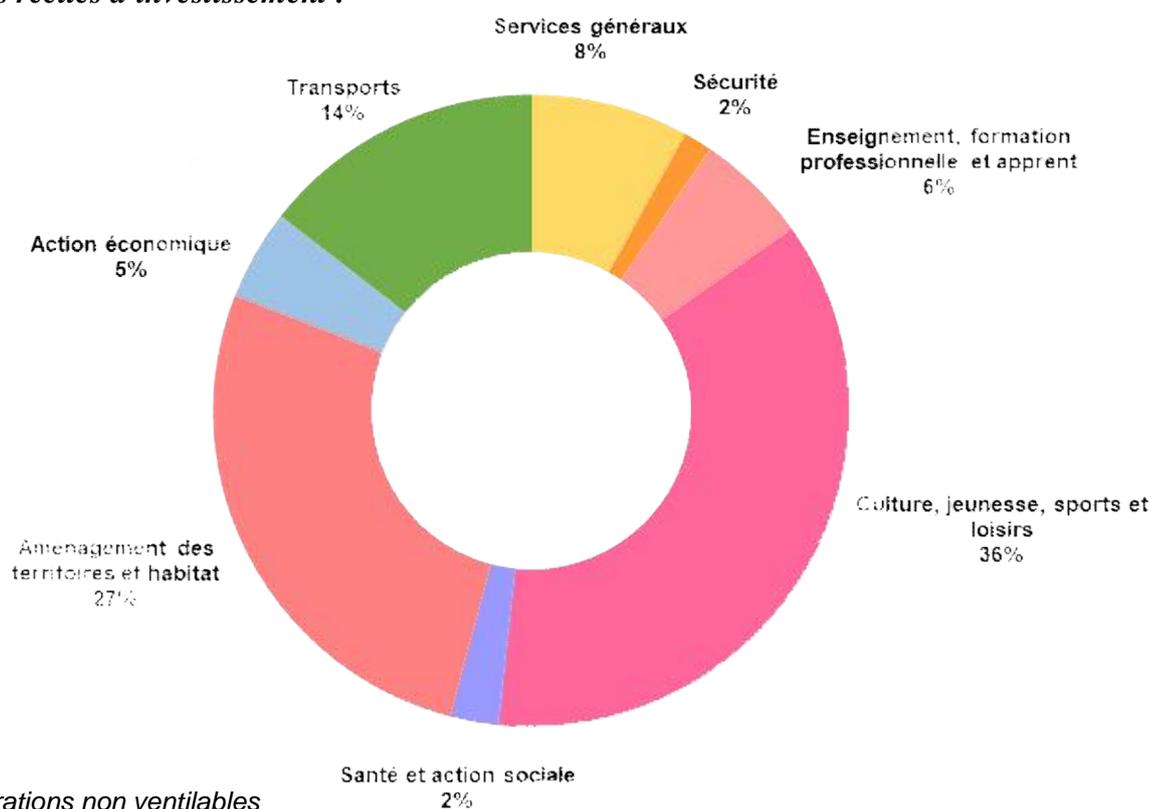


1.3 La répartition du budget par fonction

Dépenses réelles de fonctionnement :



Dépenses réelles d'investissement :



Hors opérations non ventilables
(Dette, FNGIR, FPIC, FCCT)

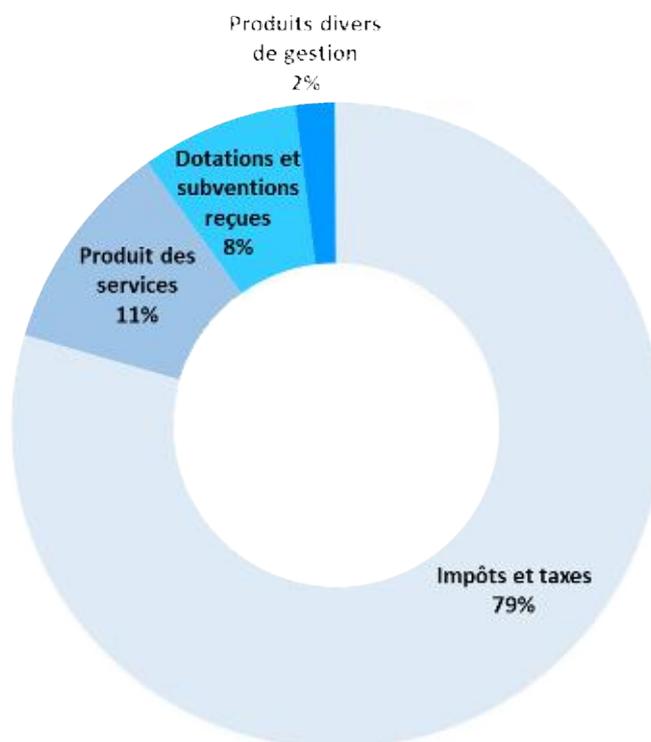
2 SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1 *Les recettes réelles de fonctionnement*

D'un montant global de **95,6 M€**, les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation par rapport au budget primitif précédent (+4,6%).

| RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT | BP 2022 | BP 2023 | Ecart | % |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|------------------|-------------|
| Impôts et taxes | 72 027 047 | 76 016 930 | 3 989 883 | 5.5% |
| Produit des services | 10 031 141 | 10 153 298 | 122 157 | 1.2% |
| Dotations et subventions reçues | 7 465 971 | 7 515 951 | 49 980 | 0.7% |
| Produits divers de gestion | 1 859 451 | 1 897 452 | 38 001 | 2.0% |
| Produits financiers et exceptionnels | 57 290 | 57 290 | 0 | 0.0% |
| Total | 91 440 900 | 95 640 921 | 4 200 021 | 4.6% |

Répartition des recettes réelles de fonctionnement :



2.1.1 Les impôts et taxes

Première ressource de la Ville à hauteur de 79% des recettes de fonctionnement, ce chapitre d'un montant de **76 M€** augmente de 5,5% par rapport au budget primitif 2022.

Depuis la réforme fiscale de 2020, le taux de référence communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties s'établit à 34,18% (cumul des taux communal (20,43%) et départemental (13,75%) en 2020).

La Ville dispose également du produit des impositions directes suivantes :

- **la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)** : le taux reste stable en 2023, à 22,52% avec une majoration appliquée de 40% (décision du Conseil municipal du 29/09/2021).
- **la taxe foncière** sur les propriétés non bâties.

Les bases d'imposition des contributions directes évoluent globalement de 6,0 %, principalement sous l'effet d'une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation et industriels. Cette revalorisation est indexée sur l'inflation qui s'établit à +7,1 %, la plus forte progression enregistrée depuis 1989.

Pour l'année 2023, il est proposé au Conseil municipal de maintenir les taux de taxes foncières établis en 2022 :

| Taxes | Taux 2022 | Taux 2023 | Taux moyen national 2022 | Taux moyen départemental 2022 |
|---|-----------|--------------|--------------------------|-------------------------------|
| Taxe foncière bâtie (TFB) | 34,18 | 34,18 | 38,28 | 36,12 |
| Taxe foncière non bâtie (TFNB) | 71,24 | 71,24 | 50,44 | 61,44 |
| Taxe d'habitation résidences secondaires (THRS) | 22,52 | 22,52 | 22,98 | 24,35 |

Le montant des contributions directes pour l'exercice 2023 est évalué à **54,2 M€** soit une hausse de 5,8 % par rapport aux produits définitifs 2022 (rôles généraux : 51,2 M€).

| Contributions directes | Produits 2022 définitifs | Produits 2023 prévisionnels | % évolution |
|---|--------------------------|-----------------------------|-------------|
| Taxe d'habitation résidences secondaires (THRS) | 1 733 K€ | 1 856 K€ | 7,1% |
| Majoration résidences secondaires | 634 K€ | 679 K€ | 7,1% |
| Taxe foncière bâtie | 36 214 K€ | 38 281 K€ | 5,7% |
| Taxe foncière non bâtie | 65 K€ | 92 K€ | 41,0% |
| Compensation mécanisme coefficient correcteur | 12 586 K€ | 13 302 K€ | 5,7% |
| Total | 51 231 K€ | 54 211 K€ | 5,8% |

Les autres ressources fiscales attendues en 2023 sont les suivantes :

- **l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris** est attendue à hauteur de 13 M€ et reste inchangée depuis 2019.
- **les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** sont estimés à 6,8 M€ contre 6,5

M€ en 2021. Ce produit a fortement augmenté ces dernières années, mais devrait plafonner, en raison du net ralentissement du marché immobilier observé au niveau régional.

- **les droits de voirie** : le produit attendu est estimé à 845 K€ soit une hausse de 40% par rapport au BP 2022, justifiée par les recettes réalisées dont le montant total est supérieur aux prévisions.
- **la taxe de séjour** : alors que l'Office de Tourisme a été transféré au 1^{er} janvier 2023 à l'EPT PEMB, la Ville conserve la gestion et l'encaissement de la taxe de séjour. Avec la reprise de la fréquentation touristique et la vigilance sur les déclarations des plateformes de réservation d'hébergement en ligne, les recettes atteindraient 320 K€
- **la taxe sur la consommation finale d'électricité** : il est prévu produit évalué à 840 K€ en hausse au regard des recettes perçues en 2022.

2.1.2 Les produits de services et du domaine

Second poste de recettes, par ordre d'importance, d'un montant de **10,2 M€** les produits des services et du domaine recouvrent les prestations de services fournies par la Ville. Progressant de 1,2%, l'estimation repose sur une normalisation de la fréquentation des services proposés.

Parmi les principales variations des produits de services figurent :

- **le total des recettes de services aux familles et à l'enfance** est estimé à 3,1 M€ en recul de 300 K€ prudence justifiée par des moindres recettes réalisées en 2022. En effet, les recettes des crèches ont été inférieures aux prévisions, en raison des difficultés de recrutement de personnels qui ont conduit la Ville à bloquer des berceaux. En revanche, la reprise de l'activité des séjours de vacances permet d'inscrire des recettes en hausse de 12% par rapport au BP 2022.
- **les recettes des activités culturelles** (en particulier Médiathèque et Conservatoire) sont attendues à 526 K€ en hausse de 2%.
- **les recettes tarifaires du stationnement et du forfait post stationnement** sont estimées à 5,0 M€(+660 K€).
- **les recettes versées par le CCAS et la CDE** en contrepartie de la mise à disposition de personnels sont évaluées à 1,1 M€ Il s'agit d'écritures comptables visant à mieux suivre le coût des missions portées par ces établissements. Le personnel mis à disposition de l'EPT Paris-Est-Marne & Bois a été intégré en 2022 et ne fait plus l'objet d'un remboursement.

2.1.3 Les dotations et subventions reçues

D'un montant global de **7,5 M€**, les recettes des dotations et subventions reçues augmentent de 0,7% par rapport au BP 2022.

Du fait de la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement en 2023, aucun écrêtement ne sera appliqué sur la dotation forfaitaire perçue par la Ville. Il est inscrit un montant de 4,3 M€ au BP 2023, en quasi stabilité par rapport au réalisé 2022.

Les dotations de compensations fiscales qui résultent de l'exonération des taxes

foncières décidées par l'Etat, sont estimées à 358 K€(+112 K€).

Le FCTVA à percevoir résultant des dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie devrait, quant à lui, se maintenir à hauteur de 95 K€ Son produit est égal à 16,404% du montant TTC des dépenses éligibles réalisées en 2022.

Les participations reçues en fonctionnement au titre des politiques publiques des partenaires institutionnels (Etat, régions, département et organismes divers) sont estimées à 2,8 M€ globalement stables par rapport au BP 2022. Il est néanmoins attendu une participation de la Caisse d'Allocations Familiales en hausse de 7,3% pour le fonctionnement des crèches. Elle est notamment estimée, pour chaque crèche, sur la base du nouveau taux de la Prestation de Service Unique et du nombre de jours ouvrés.

2.1.4 Les divers produits de gestion

Ce poste, évalué à **1,9 M€** en augmentation de 2%, comprend les revenus des immeubles et redevances d'occupation du domaine public, ainsi que les atténuations de charges.

2.1.5 Les produits financiers

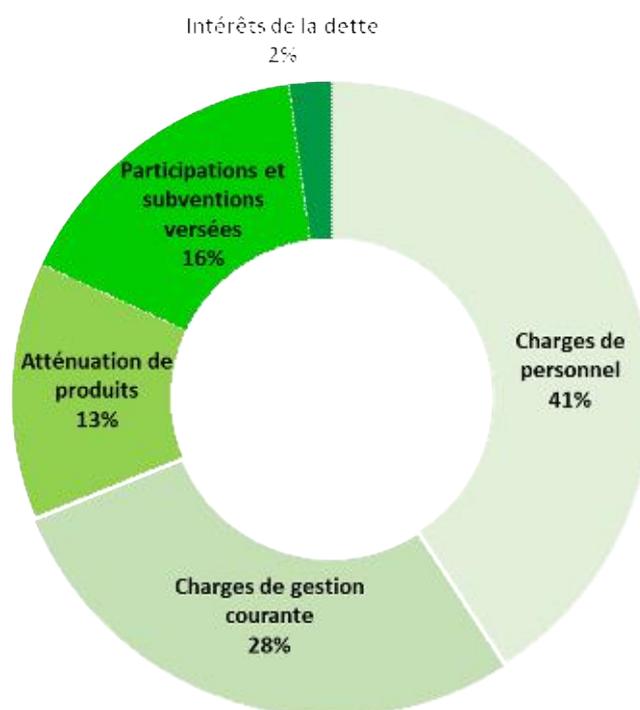
Le montant total de ces deux chapitres de recettes est stable à **57 K€** Il s'agit du dividende des actions détenues par la ville dans le capital de la VINCEM.

2.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **83,5 M€** en 2023 et sont en augmentation par rapport au BP précédent (+4,7 %).

| DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT | BP 2022 | BP 2023 | Ecart | % |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------|------------------|-------------|
| Charges de personnel | 34 792 992 | 34 116 933 | -676 059 | -1.9% |
| Charges de gestion courante | 20 869 194 | 23 367 149 | 2 497 955 | 12.0% |
| Participations et subventions versées | 12 356 943 | 13 314 827 | 957 884 | 7.8% |
| Atténuation de produits | 10 954 333 | 10 937 233 | -17 100 | -0.2% |
| Charges financières | 765 100 | 1 756 379 | 991 279 | 129.6% |
| Autres charges | 30 000 | 30 000 | 0 | 0.0% |
| Total | 79 768 562 | 83 522 521 | 3 753 959 | 4.7% |

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement :



2.2.1 Les charges de personnel

Les dépenses de personnel s'établissent à 34,1 M€(-1,9% par rapport au BP 2022).

La préparation budgétaire 2023 a intégré un taux de vacance des postes permanents, au plus près de la réalité du temps moyen de recrutement constaté en moyenne courant 2022. En effet, jusqu'à 70 postes ont été vacants simultanément en 2022 ; ce à quoi s'ajoutent de réelles difficultés à recruter dans certains métiers, qui induisent une vacance frictionnelle importante (en moyenne de 4,6 mois).

La projection pour 2023 prend par ailleurs en compte :

- les mouvements prévisionnels de personnel pour 2023 (28 sorties et 37 entrées) qui sont estimés à un coût supplémentaire de 953 K€;
- le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est estimé à 266 K€ soit +1,88% pour 2023.

2.2.2 Les charges de gestion courante

D'un montant de **23,4 M€**, ce poste augmente de 2,5 M€soit +12% par rapport au BP 2022. Ces charges correspondent aux achats, services extérieurs et frais de fonctionnement quotidiens de la collectivité. Cette hausse s'explique principalement par le contexte inflationniste et la hausse des prix de l'énergie.

Les coûts énergétiques sont évalués à 5,2 M€ pour 2023, en hausse de 2,7 M€ soit +109%. Principalement due aux coûts de fourniture d'électricité (+90%) et de gaz (+220%), cette variation explique à elle seule l'augmentation globale des charges de gestion courante. Les économies estimées du plan de sobriété ont été prises en compte (10% de consommation en électricité et en gaz, en moins). Les dépenses de carburant sont, à l'inverse, en recul, avec l'acquisition de nouveaux véhicules électriques.

Les autres dépenses impactées par l'inflation ou par la révision des contrats demeurent relativement modérées, grâce à des efforts d'optimisation des coûts. Parmi les dépenses les plus élevées ou affectées par les plus fortes variations :

- **les transports de personnes** atteignent 400 K€ (+150 K€). L'estimation repose sur le réalisé, supérieur aux prévisions au BP 2022 et anticipe le renouvellement du marché début juillet. Outre l'augmentation des prestations de l'ordre de 7%, le marché intégrera de nouvelles exigences plus coûteuses, comme le recours à des cars propres chaque fois que le trajet le permet.
- **les frais d'assurances multirisques** sont estimés à 312 K€ (+103 K€), en raison de l'assurance dommage-ouvrage pour la rénovation du centre culturel et sportif Georges Pompidou.
- **les frais de gardiennage** s'élèvent à 715 K€ (+52 K€). La hausse résulte d'une estimation qui repose sur le réalisé supérieur aux prévisions au BP 2022. Elle intègre également les hausses contractuelles de 2022 et anticipe le renouvellement du marché en août 2023.
- **les taxes foncières** payées par la Ville s'élèvent à 326 K€ en hausse (+ 51 K€)
- **le versement à des organismes de formation** atteint 182 K€ (+53 K€) dont 45 K€ sont spécifiquement consacrés à des formations transversales concernant l'ensemble des services (télétravail, accompagnement managérial ...)
- **les fournitures d'entretien** s'élèvent à 200 K€ (+35 K€). Les crédits intègrent la hausse des prix de l'ensemble des matières premières et le déploiement de la technique de pré-imprégnation qui optimise le nettoyage et les conditions de travail des agents concernés
- **les locations immobilières** s'élèvent à 222 K€ (-115 K€ : fin des contrats pour l'Office de tourisme (transfert du bail à l'EPT) et divers locaux (7 place Bérault, 23 rue Robert Giraudineau).
- **les frais de nettoyage de locaux** sont estimés à 1,7 M€ (- 84 K€) du fait de la suppression des prestations de nettoyage supplémentaires qui avaient été mises en place dans les écoles notamment, durant la crise sanitaire. La mise en service du gymnase Defrance est compensée par la fermeture du centre culturel et sportif Georges Pompidou.
- **les crédits pour les locations de véhicules** sont réduits à 226 K€ (- 54 K€) pour 4 véhicules en moins.
- **les annonces et insertions pour les marchés publics** principalement, s'établissent à 82 K€ (-45 K€). L'économie résulte de la centralisation et de l'optimisation des crédits.

2.2.3 Les participations et subventions versées

Ce poste est évalué à **13,3 M€** (au lieu de 12,4 M€ au BP 2022). Il regroupe des participations obligatoires à des organismes et des subventions attribuées aux associations en soutien de leurs actions sur le territoire vincennois et qui contribuent largement au

dynamisme de notre Ville, ainsi que les subventions versées aux budgets du CCAS, de la CDE et des budgets annexes.

Il connaît une hausse de 958 K€ du fait des principales variations suivantes :

- hausse de 387 K€ de la **contribution à la Caisse des Ecoles**, portée à 5,05 M€;
- estimation d'une hausse 250 K€ de la **contribution au Fonds de Compensation des Charges Territoriales**, portée à 1,25 M€, pour financer les compétences transférées à l'EPT ;
- hausse de 210 K€ des **subventions versées à des associations organisatrices d'évènements culturels** ;
- hausse de 141 K€ de la **contribution à la BSPP (sapeurs-pompiers)**, portée à 1,06 M€;
- hausse de 80 K€ de la **contribution au CCAS**, portée à 910 K€ pour étendre les aides et les actions de solidarité ;
- baisse de 350 K€ du fait de la **baisse de la contribution au SIVU**, réduite à 65 K€ du fait du vote du compte administratif et de la reprise des résultats 2022 dans le BP 2023 ;
- contribution aux budgets annexes : + 58 K€ répartis comme suit
 - hausse de 63 K€ de la **contribution au budget annexe des marchés d'approvisionnement**, portée à 102 K€, du fait de la forte augmentation des coûts d'exploitation ;
 - hausse de 43 K€ de la **contribution au budget annexe du centre aquatique « Le Dôme »**, portée à 1,35 M€;
 - baisse de 34 K€ de la **contribution au budget annexe de la restauration du personnel municipal**, réduite à 128 K€, du fait de la normalisation de la fréquentation et de la hausse des recettes payées par les usagers ;
 - baisse de 14 K€ de la **contribution au budget annexe des Spectacles vivants**, portée à 82 K€

2.2.4 Les charges financières et charges exceptionnelles

Les emprunts à taux variables constituent 33% de l'encours de la dette consolidée de la Ville. Pour le budget de la Ville, les frais financiers s'élèvent à **1,8 M€** contre 0,8 M€ au BP 2022.

Cette évolution de 1 M€ résulte :

- pour 36% de la hausse des taux d'intérêts des emprunts à taux variables qui étaient en stock ;
- pour 37% de l'intégration des intérêts à rembourser pour les nouveaux emprunts encaissés en 2022
- pour 17% de la hausse des intérêts courus non échus (écriture de rattachement des intérêts juridiquement dus dont l'échéance est postérieure au 31 décembre).

Le reliquat correspond à d'éventuels frais de montage de dossier (46 K€) et à une provision (150 K€) si la hausse des taux se poursuit.

Les charges exceptionnelles sont désormais limitées, en M57, à des écritures comptables, notamment pour réduire des titres de recettes sur des exercices antérieurs. Il est prévu un montant stable de 30 K€

2.2.5 Les atténuations de produits

Estimé à **11 M€**, le montant des crédits sont stables. Il s'agit des contributions au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR : 8,3 M€), au fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC : 1,3 M€), ainsi que le reversement de fiscalité à Ile-de-France Mobilité et à la Région, suite à la dépénalisation du stationnement (1,3 M€).

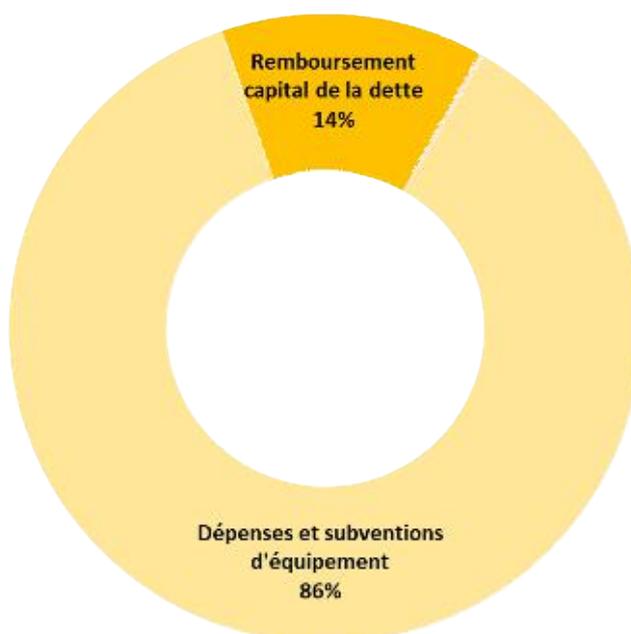
3 SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1 *Les dépenses d'investissement*

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **42,8 M€**, en baisse de 5,8% par rapport au BP 2022.

| DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT | BP 2022 | BP 2023 | Ecart | % |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|--------------|
| Dépenses et subventions d'équipement | 36 747 785 | 36 979 101 | 231 316 | 0.6% |
| Remboursement du capital de la dette | 5 334 000 | 5 744 000 | 410 000 | 7.7% |
| Participations et créances - divers | 3 060 000 | 94 050 | -2 965 950 | -96.9% |
| Opérations de refinancement infra-annuel | 328 000 | 0 | -328 000 | -100.0% |
| Total | 45 469 785 | 42 817 151 | -2 652 634 | -5.8% |

Répartition des Dépenses réelles d'investissement



La Ville consacre **37 M€** en 2023 aux dépenses et subventions d'équipement (+ 231 K€ par rapport à 2022).

3.1.1 Les opérations de travaux en investissement : 22,3 M€

Comme annoncé dans le rapport d'orientations budgétaires (ROB), la Ville souhaite poursuivre la mise en œuvre de son programme pluriannuel d'investissement qui s'inscrit dans le projet de mandature. Il vise à satisfaire les besoins relatifs aux attentes des Vincennes et des Vincennes mais également aux besoins des générations futures.

Le programme pluriannuel d'investissement se structure autour de 3 axes forts : la renaturation, les aménagements urbains et les équipements publics.

Les crédits 2023 consacrés à la renaturation : 1,8 M€

- la réalisation de nouveaux jardins de proximité : 0,6 M€
- l'aménagement du square St Louis à l'Ouest : 0,4 M€
- la réhabilitation du mail du 8 mai 1945 en centre-ville : 0,4 M€
- la végétalisation des toitures de certains équipements communaux : 0,4 M€

Les crédits 2023 consacrés aux aménagements urbains : 6,4 M€

- la finalisation du « projet de ville » incluant la partie sud du Cours Marigny, la partie de l'avenue de Nogent et les trottoirs nord des abords du château : 2,4 M€
- la création d'espaces apaisés et de réhabilitation de la voirie : 1,7 M€
- la rénovation complète de la rue des Laitières : 1,2 M€
- la modernisation de l'éclairage public : 0,7 M€
- la requalification de l'avenue de Paris (en coordination avec le Département du Val-de-Marne et la Région Ile-de-France) : 0,2 M€
- le renforcement du maillage des cameras de video-protection : 0,2 M€

Les crédits 2023 consacrés aux équipements publics : 14,1 M€

- la rénovation complète du centre culturel et sportif Pompidou : 5,1 M€
- la fin des travaux du gymnase du lycée : 3,5 M€
- la rénovation du centre municipal de vacances d'Habère-Poche : 2,7 M€
- la rénovation des façades de l'école élémentaire de l'Ouest : 1,1 M€
- la programmation de la performance énergétique des bâtiments publics : 0,5 M€
- la fin des travaux de ravalement des façades de l'Hôtel de Ville : 0,3 M€
- la poursuite de la mise en conformité des équipements et espaces publics au regard des plans en faveur de l'accès des personnes handicapées : 0,3 M€
- le réaménagement de la bibliothèque Alfred de Vigny (Sud) : 0,3 M€
- la création et l'équipement de la crèche de la Villa Aubert : 0,3 M€

3.1.2 Les subventions d'équipement : 5,6 M€

Il est inscrit notamment les subventions d'équipement versées suivantes :

- **les surcharges foncières versées aux bailleurs** en faveur de la réalisation de logements sociaux (2,7 M€).

- la part **investissement de la participation au budget annexe du Dôme** (0,9 M€).
- la contribution en **investissement versée au concessionnaire du parking de Cœur de ville** (0,35 M€)
- la part **investissement du contingent incendie** (0,2 M€).
- les **aides au ravalement** (0,14 M€).

3.1.3 Les autres dépenses d'investissement : 5,4 M€

De plus, les services disposent de **5,4 M€** de crédits en investissement pour acquérir des équipements ou réaliser des travaux ponctuels.

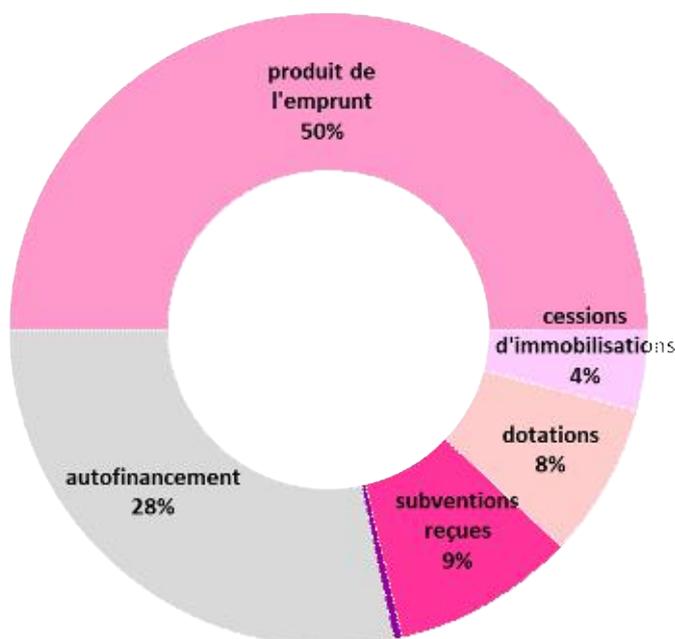
3.1.4 Les opérations foncières : 3,9 M€

Outre l'acquisition en VEFA de la crèche Villa Aubert (900 K€), il est prévu des crédits à hauteur de 3 M€ pour réagir à d'éventuelles nouvelles opportunités d'acquisition de biens immobiliers destinés à la revente à des bailleurs sociaux ou aux aménagements urbains, qui pourraient se présenter au cours de l'année.

3.2 Le financement des dépenses d'investissement

| RECETTES INVESTISSEMENT | BP 2022 | BP 2023 | Ecart | % |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|--------------|
| Produit de l'emprunt | 22 000 000 | 21 400 000 | -600 000 | -2.7% |
| Subventions reçues | 3 912 947 | 3 969 261 | 56 314 | 1.4% |
| Dotations | 2 830 000 | 3 376 000 | 546 000 | 19.3% |
| Cessions d'immobilisations | 4 576 500 | 1 775 500 | -2 801 000 | -61.2% |
| Divers (créances, travaux d'office ou sous mandat, cautionnement) | 150 000 | 177 990 | 27 990 | 18.7% |
| Opérations de refinancement infra-annuel | 328 000 | 0 | -328 000 | -100.0% |
| Sous-total (réel) | 33 797 447 | 30 698 751 | -3 098 696 | -9.2% |
| Épargne brute (autofinancement) | 11 672 338 | 12 118 400 | 446 062 | 3.8% |
| Total (réel + autofinancement) | 45 469 785 | 42 817 151 | -2 652 634 | -5.8% |

Répartition des recettes d'investissement



3.2.1 Un financement par emprunt estimé à 21,4 M€

L'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget 2023 est fixé à 21,4 M€ et couvre 70% du besoin de financement (total des dépenses réelles d'investissement après déduction de l'autofinancement).

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette consolidée (tous budgets cumulés) était de 61,7 M€ contre 58,5 M€ l'année précédente. Cette variation résulte du remboursement du capital de 5,8 M€ et de la mobilisation de deux emprunts pour un montant total de 9 M€ au cours de l'exercice.

En 2022, la Ville a souscrit trois autres prêts auprès de l'Agence France Locale pour un montant total de 15 M€ à taux variables, indexés sur l'Euribor 3 mois. Ils seront encaissés dans le courant de l'année 2023. Compte-tenu du remboursement annuel du capital (6,4 M€), l'encours consolidé au 31 décembre 2023 sera alors de 70,3 M€ si aucun autre emprunt n'est mobilisé dans l'année.

En fonction du taux de réalisation des inscriptions budgétaires, en dépenses et en recettes, il sera procédé à une campagne de négociation auprès des banques pour contracter un ou plusieurs prêts qui devraient faire l'objet d'une mobilisation en 2024 et seraient comptabilisés dans l'encours de la dette fin 2024.

3.2.2 Les subventions d'équipement à recevoir

Les recettes escomptées s'élèvent à **3,9 M€**. Les subventions sont inscrites au

prorata des travaux programmés pour l'année.

Les subventions notifiées à ce jour concernent :

- les travaux de ravalement de l'école élémentaire Ouest : 200 K€
- la réhabilitation du centre de vacances Habère-Poche : 200 K€
- les travaux du gymnase du lycée intercommunal : 372 K€
- la rénovation du centre culturel et sportif Pompidou : 167 K€
- le réaménagement de la bibliothèque Alfred de Vigny : 210 K€

D'autres demandes de subventions sont en cours de dépôt ou de notification.

Il est aussi inscrit le boni de liquidation de l'OPH, dont l'utilisation prévisionnelle est estimée à 2,66 M€ en 2023, pour assurer le financement des surcharges foncières.

3.2.3 Les cessions d'immobilisations

Les produits de cessions inscrits à hauteur de 1,8 M€ correspondent aux opérations immobilières suivantes :

- logement au 6 rue Mirabeau (167 K€).
- logement au 3 rue des Sabotiers (200 K€).
- logement au 25 rue des Laitières (110 K€).
- inscription d'une provision en dépenses et recettes des opérations immobilières destinées principalement aux bailleurs sociaux (1,3 M€).

3.2.4 Les dotations et fonds globalisés

Ce poste s'élève à **3,4 M€** comprend :

- **le FCTVA** à hauteur de 3,2 M€ calculé au regard des dépenses d'investissement 2022 éligibles
- **la Taxe d'Aménagement** évaluée à 250 K€

3.2.5 Les recettes diverses d'investissement

Le poste correspond notamment à des provisions pour travaux exécutés d'office et sous mandat (en dépense/recette) : 178 K€

3.2.6 Un autofinancement prévisionnel de 12,1 M€

L'autofinancement prévisionnel est maintenu à un niveau conséquent et augmente de 3,8% (+ 400 K€) par rapport au BP 2022.

4 BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

Le budget annexe de la restauration municipale s'équilibre à 203 K€ en baisse de 4,6%, intégrant une fréquentation normale et une hausse de la participation des

usagers (fréquentation et hausse des tarifs 2022).

Il correspond aux postes suivants :

- En dépenses de fonctionnement : achat de repas (200 K€) et frais divers (2 K€) ;
- En recettes de fonctionnement : la hausse du produit de la vente des repas (75 K€) permet de réduire la contribution du budget principal (128 K€ soit -35 K€) qui assure l'équilibre budgétaire.

5 BUDGET ANNEXE DES SPECTACLES VIVANTS

Le budget annexe des spectacles vivants s'équilibre à 127 K€ Il diminue de 14,5% par rapport au BP 2022, en raison de la programmation adaptée à la fermeture du centre culturel et sportif Pompidou.

Les crédits prévus sont les suivants :

- En dépenses de fonctionnement : achat de spectacles (82 K€) et de prestations externes de régie technique (12 K€), location de matériel technique (20 K€) ainsi que droits d'auteurs (7 K€) et le remboursement de billets en cas d'annulation (5 K€).
- En recettes de fonctionnement : produit de la vente des billets (45 K€) et contribution du budget principal (82 K€ soit -14 K€). Il n'est plus attendu de financement du Département (-6 K€).

6 BUDGET ANNEXE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

Le budget annexe des marchés d'approvisionnement s'équilibre à 439 K€ en hausse de 23,5% par rapport au BP 2022.

Il correspond principalement aux postes suivants :

- en dépenses de fonctionnement : montage et démontage des modules de marchés (243 K€) en forte hausse de 31% notamment à la suite du renouvellement du contrat qui prévoit un nouveau véhicule de chargement ; des frais de personnel (99 K€), des fluides (34 K€), des fournitures liées à l'animation (16 K€) ; une nouvelle initiative de collecte d'invidus alimentaires encore consommables « Biocycle » financée par l'EPT (12 K€) et des frais de maintenance (11 K€).
- en recettes de fonctionnement : redevances payées par les usagers (325 K€) ; subvention de l'EPT pour la prestation « Biocycle » (12 K€) et une hausse de la contribution du budget principal (102 K€ soit +63 K€) pour équilibrer le budget.
- en dépenses d'investissement : il est prévu de renouveler des bâches pour 10 K€
- le financement des dépenses d'investissement est couvert par l'amortissement des équipements acquis les années précédentes (19 K€).

7 BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE LE DÔME

Le budget annexe du centre aquatique le Dôme s'équilibre à hauteur de 2,35 M€

Il se compose des principaux postes suivants :

- en dépenses de fonctionnement : part fonctionnement du loyer du bail emphytéotique administratif (BEA : 295 K€), études et honoraires (45 K€), intérêts de la dette (515 K€) et contribution au fermier selon les conditions du nouveau contrat (466 K€soit +116 K€).
- en recettes de fonctionnement : redevance d'occupation du domaine public versée par le fermier (46 K€) ; part fonctionnement de la contribution du budget principal (1 352 K€).
- en dépenses d'investissement : part investissement du loyer du BEA : remboursement du capital de la dette (594 K€) et Gros Entretien et Réparations (GER : 347 K€).
- en recettes d'investissement : part investissement de la contribution du budget principal (936 K€).
La contribution totale du budget principal, pour équilibrer les sections, s'élève à 2 288 K€(+ 12 K€par rapport au BP 2022).

*
* *

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif de la Ville, les budgets primitifs annexes de la restauration municipale, des spectacles vivants, des marchés d'approvisionnement et du centre aquatique « le Dôme » tels que présentés dans les documents budgétaires joints à la présente note.

Il est également proposé d'approuver pour les budgets annexes correspondants à des services publics industriels et commerciaux, le montant des contributions versées par le budget principal à ces budgets annexes.